
AVIS

14 mars 2019

**APPROBATION DE LA
STRATÉGIE RÉGIONALE DE
LA DIFFUSION DE LA
CULTURE SCIENTIFIQUE,
TECHNIQUE ET
INDUSTRIELLE (CSTI)**

Présenté par
M. Eric LAUGEROTTE

Résultat du vote :
Unanimité



La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche prévoit que « la Région coordonne, sous réserve des missions de l'Etat et dans le cadre de la stratégie nationale de recherche, les initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) notamment auprès des jeunes publics, et participe à leur financement ».

En déclinaison du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), la Région souhaite à travers la stratégie régionale de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, réaffirmer son rôle de coordination et de diffusion des savoirs. Le schéma, évolutif dans le temps, a vocation à fixer les orientations de la Région en matière de CSTI et à fédérer les acteurs de la culture scientifique autour des enjeux du territoire et de la population.

La Région Normandie souhaite à travers son schéma répondre à 4 ambitions :

- Participer à une meilleure orientation des jeunes Normands
- Faire de la CSTI un levier en faveur de l'égalité femmes-hommes
- Rapprocher les Normands de la culture des sciences
- Faire de la CSTI un outil d'attractivité et de visibilité du territoire

Ces 4 ambitions sont déclinées en objectifs stratégiques, eux-mêmes faisant l'objet d'objectifs opérationnels et d'exemples d'actions.

Comme il avait pu l'exprimer précédemment,¹ le CESER se félicite de la prise en compte de la compétence Culture Scientifique Technique et Industrielle par la Région tout en émettant un certain nombre de réserves ou d'interrogations.

Si la Culture Scientifique, Technique et Industrielle peut indéniablement être un outil au service d'une meilleure orientation des jeunes, le CESER attire l'attention de la Région sur la nécessité de penser à l'ensemble des publics, y compris ceux relevant de l'enseignement supérieur, qui pourraient être décrocheurs et nécessiteraient une autre orientation. La CSTI doit être vu comme un élément transversal à l'ensemble des politiques régionales et notamment en ce qui concerne la formation tout au long de la vie afin de toucher l'ensemble des publics, jeunes et adultes, en activité ou demandeurs d'emploi, en formation initiale ou continue.

Le CESER souligne la volonté de la Région de rendre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche normands plus lisibles en termes d'offre de formation, de connaissance de leurs activités et de leurs domaines d'excellence.

Le CESER appuie la volonté de la Région de mettre en lumière les volets techniques et industriels de la culture scientifique, à travers la valorisation des filières économiques d'excellence, notamment l'industrie et l'artisanat. L'implication des industries dans la diffusion de la CSTI est à renforcer, et bien qu'un grand nombre y participe déjà, une incitation pourrait être faite dans le cadre des aides régionales versées aux entreprises pour qu'elles accueillent du public régulièrement. La Culture Scientifique, Technique et Industrielle doit être prise dans toute sa composante et notamment au travers du « I » de Industrielle.

¹ Orientation budgétaires 2019. Assemblée plénière du CESER du 11.10.2018

De même, la CSTI doit inclure l'ensemble des sciences dont les sciences humaines et sociales et ce notamment au regard des avancées scientifiques et technologiques qui induisent un grand nombre de problématiques en termes d'acceptabilité, d'éthique ...

Si le développement des deux lieux de diffusion, l'Atrium à Rouen et le Dôme à Caen, n'est pas remis en cause, le CESER réitère sa demande d'une irrigation et d'une animation de la CSTI sur l'ensemble du territoire normand avec une considération particulière pour les zones les plus reculées. Il ne doit pas subsister de « déserts » en termes de diffusion et d'animation de la CSTI. Pour ce faire, il importe de répartir les moyens financiers pour que l'ensemble des intervenants puissent, en accord avec les deux structures référencées, poursuivre la diffusion de la CSTI.

La stratégie régionale de diffusion de la CSTI alimentant une nouvelle politique régionale, le CESER s'interroge sur l'évaluation qui pourra en être faite ou qui a prévalu à la définition de cette nouvelle politique. Des indicateurs de suivi en termes de publics, de fréquentation, de lieux concernés auraient pu ou pourraient faire l'objet d'une réflexion en vue d'une évaluation de cette politique publique.

En conclusion, le CESER salue la prise de compétence de la Région en matière de coordination de la Culture Scientifique Technique et Industrielle, celle-ci répondant à l'attente de l'ensemble des acteurs mais sera néanmoins attentif au budget qui lui sera dédié pour répondre au mieux à cette compétence.

Le CESER invite la Région à prendre en considération les observations ou préconisations ci-dessus formulées.

Déclarations des groupes

Déclaration de Mme Nadège PLAINEAU

Au titre du groupe CGT de Normandie

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La CSTI représente les savoirs et les patrimoines de l'histoire et de la pratique des sciences, de la recherche contemporaine, ceux de l'histoire des techniques, des industries et de l'innovation technologique. Elle initie également les réflexions sur la place de la science dans la société et sur les conséquences des avancées technologiques. À ce titre son rôle est fondamental pour que chacun puisse construire un raisonnement qui ne repose pas sur de fausses idées, mais aussi parce que les sciences et techniques n'ont jamais autant transformé la société.

Pour la CGT, il est impératif de redynamiser le tissu industriel de notre région, tout en valorisant son patrimoine, en recourant à des technologies innovantes, respectueuses de l'environnement, répondant aux besoins et faisant appel à des emplois stables et qualifiés dans le cadre d'un développement humain durable. Il convient donc de susciter l'engouement et l'engagement pour les métiers de la recherche et de l'ingénierie. L'accès à la CSTI doit y mener. Encore faudrait-il que les politiques d'emploi et salariales soient à la hauteur des enjeux.

En ne ciblant que des actions médiatiques centralisées autour du Dôme à Caen et de l'Atrium à Rouen, on peut s'inquiéter pourtant de voir s'accroître les inégalités sociales et territoriales dans l'accès à ces savoirs et à ces patrimoines. Rappelons la place importante de l'expérimentation et de l'observation dans l'apprentissage scientifique, alors même que les travaux pratiques tendent à disparaître des enseignements pour des raisons économiques. On peut regretter aussi qu'aucune proposition ne soit faite pour faciliter l'accès aux lieux de culture du plus grand nombre.

Sur la coordination des acteurs, de grands principes sont énoncés mais rien de véritablement concret. La liste des actions déjà menées est loin d'être exhaustive. Des acteurs sont même oubliés comme ceux de l'éducation populaire.

Cependant on peut se féliciter de voir que les bibliothèques gérées par les collectivités sont considérées comme de véritables acteurs de la CSTI. C'est, de façon assez paradoxale, loin d'être le cas pour les bibliothèques universitaires dont les missions sont volontairement restreintes à la gestion des fonds documentaires et des conditions matérielles de réception et de surveillance des usagers pour des raisons encore ici d'économie, au détriment d'une véritable dynamique de soutien aux actions pédagogiques et scientifiques.

Néanmoins, l'avis reprenant l'essentiel de nos propos, le groupe CGT le votera favorablement.